



PLAN DE CONSERVATION
DES JARDINS DE MÉTIS

MOT DU MINISTRE

(à venir)

IDENTIFICATION SOMMAIRE DU SITE PATRIMONIAL

Toponyme

Jardins de Métis

Autres noms

Jardins Reford
Reford Gardens

Région administrative

Bas-Saint-Laurent

Municipalité

Grand-Métis

Adresse

200, route 132

Latitude

48° 37' 50.275"

Longitude

-68° 7' 38.8"

Désignation cadastrale

761 ptie, Matane, paroisse de Saint-Octave-de-Métis, seigneurie de Métis

Code Borden

DdEa-2

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Sous la direction de

Sylvain Lizotte, Direction générale du patrimoine (DGP)

Rédaction

Andréane Beloin, DGP

Sylvain Lizotte, DGP

Comité de suivi

Martin Pineault, directeur général, DGP

Gabrielle Paquette, directrice, Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (DBSLGIM)

Andréane Beloin, DGP

André Chouinard, DGP

Sylvain Lizotte, DGP

Euchariste Morin, DBSLGIM

Remerciements

Nos remerciements s'adressent à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce plan de conservation, notamment Marie-Ève Bonenfant, Jean-François Drapeau, Valérie Janssen, Hélène Latérière, Frédéric Roy et Stéphanie Simard.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN 978-2-550-78660-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Comprendre le plan de conservation	7
Cadre légal de protection des Jardins de Métis	8
Procédures relatives aux demandes d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	10
Procédures relatives aux demandes de permis municipaux	10
Survol du site patrimonial	13
Description	13
Historique	14
Présentation du site patrimonial	19
Les valeurs patrimoniales	19
La valeur historique	19
La valeur paysagère	20
La valeur architecturale	21
Les caractéristiques du site patrimonial	22
Le cadre naturel	22
Le réseau viaire	27
Le cadre bâti	29
Les qualités visuelles	35
Le patrimoine archéologique	37
Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission	41
Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention	41
Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial	41
Privilégier le traitement minimal	41
Assurer la continuité à travers les changements	41
Orientations générales et particulières	42
Le cadre naturel	42
Le réseau viaire	43
Le cadre bâti	43
Les qualités visuelles	46
Le patrimoine archéologique	46
La mise en valeur	47
Liste des bâtiments	48
Liste des illustrations	51
Bibliographie	55



INTRODUCTION

COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (LPC, art. 1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour tous les sites patrimoniaux classés à compter du 19 octobre 2012, date d'entrée en vigueur de la Loi, ainsi que la possibilité d'en établir un pour des sites qui ont été classés avant cette date. Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 37) d'un site patrimonial classé. L'avis de classement de ce site patrimonial renferme un énoncé des motifs de classement, et c'est en lien avec ces motifs que le plan de conservation dégage les valeurs et les caractéristiques associées au site patrimonial. En résumé, le plan sert à trouver un juste équilibre entre la préservation des valeurs patrimoniales du site patrimonial et son adaptabilité au contexte actuel, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation des Jardins de Métis est destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des articles 47, 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, dont le propriétaire des Jardins de Métis et la municipalité de Grand-Métis. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir des orientations contenues dans le plan de conservation, et chaque demande sera prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers, afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir que la Loi confie au ministre de la Culture et des Communications. En effet, le pouvoir du ministre lui permet d'éviter qu'une orientation soit appliquée automatiquement et de manière rigide¹. Étant une ressource précieuse et non renouvelable pour notre société contemporaine, le patrimoine culturel doit être traité avec rigueur, mais en conservant la souplesse nécessaire pour tenir compte de ses particularités. C'est ainsi que la Loi utilise le concept d'orientation plutôt que ceux d'exigence, de norme ou de critère, afin de respecter la nature du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées².

Le plan de conservation des Jardins de Métis est un document de référence pour la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Il ne limite toutefois pas la compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan renferme des

1. Pierre ISSALYS et Denis LEMIEUX, *L'action gouvernementale : précis de droit des institutions administratives*, 2^e édition revue et augmentée, Cowansville, Québec, Éditions Yvon Blais, 2002, p. 503.

2. *Ibid.* Il est à noter que, selon les auteurs Pierre Issalys et Denis Lemieux, le détenteur d'un pouvoir discrétionnaire ne peut pas poser de gestes qui amèneraient l'autorité administrative à décider à l'avance de ce que sera le contenu d'une décision. L'autorité administrative – le ministère de la Culture et des Communications dans le présent cas – doit prendre en compte les particularités de chaque situation.

orientations et ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études qui sont disponibles ou qui pourraient s'ajouter au fil du temps.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il permet d'abord de décrire et de mieux faire connaître le site patrimonial, puis d'en faire émerger des significations, pour ensuite définir des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les chapitres du présent plan. Le chapitre « Survol du site patrimonial » présente la description du site des Jardins de Métis et son histoire. Le chapitre « Présentation du site patrimonial » met l'accent sur les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du site. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations, formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial, découlent des caractéristiques énoncées aux chapitres précédents.

CADRE LÉGAL DE PROTECTION DES JARDINS DE MÉTIS

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913 et, le 21 mars 1922, sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Cette loi permet le classement des monuments et des œuvres d'art ainsi que la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de ladite commission, réalise les premiers véritables inventaires du patrimoine québécois que sont *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925) et *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery à Québec, le château De Ramezay à Montréal et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le Parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), modifie la loi de 1922. En vertu de ces nouvelles dispositions, la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que tout objet mobilier. Durant la période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette commission, de 1951 à 1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés, et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le Parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'arrondissement historique à des territoires considérés comme patrimoniaux.

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de bien culturel, un terme plus vaste que celui de monument historique.

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les sites historiques doivent demander une autorisation au ministre avant de faire certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni

modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ».

La période la plus active en matière de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970; un regain est ensuite noté durant les années 2000.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les sites historiques classés et reconnus deviennent alors des sites patrimoniaux classés. La Loi rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux classés après son entrée en vigueur.

Les Jardins de Métis

En 1955, Elsie Reford lègue la propriété comprenant les jardins qu'elle a aménagés et la résidence aujourd'hui connue sous le nom de villa Estevan à son fils Bruce. Ne pouvant plus assurer l'entretien des jardins, mais souhaitant qu'ils soient préservés, Bruce Reford vend la propriété au gouvernement du Québec en 1961. L'année suivante, les jardins sont ouverts au public.

En 1994, le gouvernement envisage la fermeture des jardins. Les Ateliers Plein Soleil, qui animent le lieu depuis 1973, rallient la population locale pour demander la préservation du site. Les Amis des Jardins de Métis, une corporation sans but lucratif constituée peu de temps auparavant, deviennent propriétaires de l'endroit en 1995. Les Jardins de Métis sont désignés lieu historique national du Canada la même année. En 2000, les Jardins de Métis sont reconnus par le ministère de la Culture et des Communications à titre d'institution muséale.

Les Amis des Jardins de Métis demandent le classement du site, y compris la villa, afin d'assurer la protection des Jardins et de souligner le caractère exceptionnel du lieu.

Les Jardins de Métis sont classés site patrimonial le 6 juin 2013. La villa Estevan est, de plus, classée immeuble patrimonial le même jour. Il existe un plan de conservation distinct pour la villa Estevan. Ledit document présente les valeurs de l'immeuble, qui est une composante importante des Jardins de Métis.

Avec le présent plan de conservation, le ministre de la Culture et des Communications présente une synthèse des connaissances acquises sur les Jardins de Métis et énonce ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de ce site en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le statut de site patrimonial classé entraîne des obligations pour toute personne qui intervient sur le territoire. Ainsi, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles doit se conformer toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés (LPC, art. 66).

La demande d'autorisation peut être faite en utilisant le formulaire prévu à cette fin et disponible sur le site Web du Ministère (<http://mcc.gouv.qc.ca>), puis en faisant parvenir cette demande à la direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, aux coordonnées indiquées dans le formulaire.

Les projets soumis au ministre sont analysés au cas par cas en fonction de leur incidence sur les valeurs patrimoniales des Jardins de Métis. Les caractéristiques prises en compte dans l'analyse des projets, en lien avec les valeurs associées à ce bien, sont celles du cadre naturel, du réseau viaire, du cadre bâti, des qualités visuelles et du patrimoine archéologique. Le ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

L'autorisation du ministre est requise, au préalable, pour effectuer les interventions prévues aux articles 64 et 65, et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

La villa Estevan, classée immeuble patrimonial et présente dans le site patrimonial, n'est pas régie par les règles applicables au site patrimonial classé, et, en conséquence, les orientations du présent plan de conservation ne s'appliquent pas dans ce cas. D'autres articles de la Loi établissent les obligations, plus contraignantes, qui concernent l'immeuble classé. La villa Estevan fait l'objet d'un plan de conservation à part. Néanmoins, il existe un lien historique fort entre la villa Estevan et les Jardins de Métis, et la villa contribue aux valeurs patrimoniales du site.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du ministre et un permis de construction ou un certificat d'autorisation de la Municipalité de Grand-Métis, comme l'exige sa réglementation.

Il s'agit de deux démarches distinctes, toutes deux obligatoires. L'obtention de l'autorisation du ministre ne garantit donc pas l'obtention du permis ou du certificat d'autorisation municipal.

Le propriétaire doit donc s'assurer auprès des autorités municipales que ses interventions sur le site patrimonial classé respectent aussi les règlements municipaux en vigueur.



SURVOL DU SITE PATRIMONIAL

DESCRIPTION

Les Jardins de Métis forment un lieu de villégiature aménagé à partir de 1887. Le site a une superficie d'environ 18 hectares et un périmètre irrégulier (fig. 1). Il comprend plusieurs jardins anciens – dont le jardin du ruisseau, l'allée des azalées, le jardin des pavots bleus, l'allée royale, le jardin des pommiers, l'allée des gentianes, le jardin alpin, le jardin de la villa et le jardin des primevères – et des espaces boisés, ainsi que la villa Estevan, l'ancienne maison du gardien, le pavillon d'accueil et des bâtiments secondaires comme des serres. Le ruisseau Page serpente la propriété, et un étang est aménagé sur le site. Les Jardins de Métis sont situés près du confluent de la rivière Mitis et du fleuve Saint-Laurent dans la municipalité de Grand-Métis (fig. 1).

Ce bien est classé site patrimonial. La protection s'applique aux terrains ainsi qu'à l'enveloppe extérieure des bâtiments qui y sont érigés. La villa Estevan est classée immeuble patrimonial, et cette protection s'applique également à son intérieur. Un site (DdEa-2) inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ³) est associé au lieu.



Figure 1

3. L'Inventaire des sites archéologiques du Québec recense les données recueillies sur l'ensemble des sites archéologiques du Québec. Pour consulter l'Inventaire, il faut s'adresser au Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/patrimoine>.

HISTORIQUE

Des origines liées à la pêche au saumon

Les Jardins de Métis sont situés sur le territoire de l'ancienne seigneurie de Mitis, dans le Bas-Saint-Laurent. Au cours de la préhistoire, les rives de la rivière Mitis sont fréquentées par des groupes amérindiens. Dans les premières décennies du XIX^e siècle, une scierie est construite près des chutes de la rivière Mitis. Le village de Grand-Métis s'organise autour des installations de la compagnie Price Brothers, qui possède une vaste concession forestière dans les environs. La plupart des constructions de la Price Brothers situées à l'embouchure de la rivière Mitis disparaîtront entre 1900 et 1910.

À la fin du XIX^e siècle, la région devient un important lieu de villégiature, notamment grâce à l'arrivée du chemin de fer Intercolonial, qui atteint le secteur de Sainte-Flavie en 1874. Plusieurs notables anglophones désirent s'éloigner des villes et profiter de la nature passent la saison estivale dans ce secteur (fig. 2), dont l'homme d'affaires d'origine écossaise George Stephen (1829-1921), aussi connu sous le nom de Lord Mount Stephen. Ce dernier est président de la Banque de Montréal de 1876 à 1881, puis il devient le premier président de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.



Figure 2

Grand amateur de pêche sportive, Stephen s'intéresse aux eaux poissonneuses de la rivière Mitis. Déjà en 1873, il établit un domaine de pêche à Causapscal. En 1886, il acquiert d'Archibald Ferguson une partie de l'ancienne seigneurie de Mitis afin de détenir les droits de pêche. Il achète d'abord une propriété de 40 acres délimitée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par une route qui longe la rivière, à l'ouest par la concession des frères Price et à l'est par une ferme. Il achète ensuite du juge Ulric-Joseph Tessier (1817-1892) un autre terrain d'environ 60 acres qui inclut la Pointe-aux-Cenelles et le côté ouest de la rivière.

Estevan Lodge



Figure 3

La construction du camp de pêche, sur un promontoire encore non exploité de la propriété originale de 40 acres, est achevée en 1887. Stephen nomme l'endroit « Estevan Lodge » (Estevan est le nom de code qu'il utilise pour sa correspondance confidentielle). Le concepteur de la résidence est William Tutin Thomas (1829-1892), qui avait déjà réalisé les plans de la résidence montréalaise de Stephen.

Estevan Lodge était à l'origine plus modeste que le bâtiment actuel (fig. 3). Le parement des murs extérieurs en bardeaux était peint de couleur pâle, et le toit en cèdre était peint en rouge sang. Ce dernier était à deux versants droits sur le corps principal et mansardé sur l'annexe arrière. Une galerie couverte

ceinturait le bâtiment sur trois côtés, et son orientation permettait d'admirer la beauté des couchers de soleil. La résidence était pourvue d'eau courante grâce à une citerne et à un château d'eau surmonté d'un moulin à vent.

En plus de la villa, Stephen fait construire une maison pour le gardien, des écuries, une remise à voitures hippomobiles et quelques dépendances agricoles. De ces bâtiments, seule la maison du gardien subsiste aujourd'hui.

À partir de 1891, année où il reçoit le titre de baron, Stephen délaisse Montréal et s'installe à Londres. Il se rend cependant l'été à son camp de pêche de la rivière Mitis jusqu'en 1896. Son épouse étant décédée cette année-là, il ne veut plus se rendre à Estevan Lodge. La propriété est alors principalement utilisée par des amis, dont les hommes d'affaires James Stillman (1850-1918) et Percy Avery Rockefeller (1878-1934), mais surtout l'avocat John William Sterling (1844-1918). Après le décès de celui-ci à Estevan Lodge, Stephen cède en 1918 la propriété de Grand-Métis à sa nièce Elsie Reford (1872-1967), née Mary Elsie Stephen Meighen. Cette dernière y séjournait depuis quelques années avec son mari Robert Wilson Reford (1867-1951) en août, alors que Sterling occupait les lieux en juillet.



Figure 4

L'aménagement des jardins

Elsie Reford se rend principalement à Estevan Lodge pour chasser, pêcher le saumon, faire du canot et de l'équitation. Elle subit une opération en 1926, à la suite de laquelle son médecin l'invite à choisir des activités moins dangereuses lors de ses séjours estivaux. En 1926, en plus de lancer les travaux d'agrandissement de la résidence (fig. 4) selon les plans de l'architecte montréalais Alexander Tilloch Galt Durnford (1898-1973), Elsie Reford



Figure 5

amorce la conception et la réalisation des vastes jardins qui occuperont ultérieurement plus de 8 hectares (plus de 20 acres) et qui feront la renommée de la propriété. Ces jardins sont aménagés principalement le long du cours d'eau Page qui serpente à travers le site.

Les sols peu fertiles de l'endroit n'étant pas favorables à la pratique de l'horticulture, Elsie Reford doit créer son propre terreau, en mélangeant du sable et de la tourbe provenant de ses fermes. Pour fabriquer le compost nécessaire aux plantations, elle échange du saumon de la rivière contre des feuilles mortes.

Autodidacte, elle planifie elle-même l'aménagement des différents espaces en s'inspirant notamment des jardins anglais, où sont privilégiés le caractère informel, les formes irrégulières et l'intégration à la nature environnante.

Elsie Reford (fig. 5) participe activement à toutes les tâches entourant l'aménagement et l'entretien des jardins, mais elle n'y travaille pas seule. Wyndham Coffin est nommé jardinier en chef et habite avec sa famille dans la résidence du gardien, qui date de la même époque qu'Estevan Lodge. Coffin demeurera à l'emploi de la famille Reford jusqu'à la vente du domaine au gouvernement. Il participera d'ailleurs à la préparation

des jardins en vue de leur ouverture au public. De nombreux autres jardiniers sont employés par les Reford. Certains sont choisis pour leur formation en horticulture, dont un certain James Pearce, formé au Jardin botanique royal d'Édimbourg; d'autres sont recrutés parmi les habitants de la région, notamment dans les familles Larrivée et Cassista.

Travaillant par essais et erreurs, Elsie Reford cherche à créer des jardins diversifiés où se trouvent plusieurs plantes encore peu cultivées au Canada. Grâce au microclimat particulier de l'endroit, entraînant notamment un épais couvert de neige en période hivernale, elle réussit à faire pousser des espèces rares et fragiles, telles que le pavot bleu de l'Himalaya et l'érable rouge du Japon. Elle est également l'une des premières à cultiver les azalées et les rhododendrons au Québec. Ses jardins comptent également de très nombreux cultivars de lis – sa fleur favorite –, de pivoines, de gentianes et de primevères.

À compter des années 1930, Elsie Reford donne à un jardin le prénom de chacun de ses petits-enfants, Robert, Michael, Maryon, Boris, Sonja et Alexis.

L'ouverture des jardins au public

Jusque dans les années 1960, les jardins ne sont vus que par la famille Reford et leurs invités, sauf à de très rares occasions, dont une journée portes ouvertes en août 1941 afin d'amasser des fonds pour les victimes des bombardements à Londres. Quelques botanistes et horticulteurs professionnels obtiennent aussi le droit de visiter les lieux, dont Henry Teuscher, conservateur du Jardin botanique de Montréal.

En 1954, Elsie Reford lègue le domaine situé à Grand-Métis à son fils, le brigadier Bruce Reford (1895-1972). Elle visite l'endroit une dernière fois à l'été 1958. Ne pouvant assurer l'entretien des jardins, Bruce Reford doit se départir du domaine. Teuscher présente une offre au gouvernement du Québec, qui, y voyant une occasion de stimuler le tourisme dans l'Est du Québec, acquiert la propriété en 1961. Bien que réticente à ce que le lieu n'appartienne plus à sa famille, Elsie Reford y consent grâce à la promesse de la préservation des jardins. L'année suivante, ces derniers sont ouverts au public, et la villa Estevan est renommée villa Reford. D'autres jardins sont aménagés sur le site durant cette période, notamment le jardin d'accueil. Plusieurs bâtiments secondaires liés à l'horticulture sont également érigés au cours des années 1960 et 1970, dont l'atelier des jardiniers et l'entrepôt à bois.

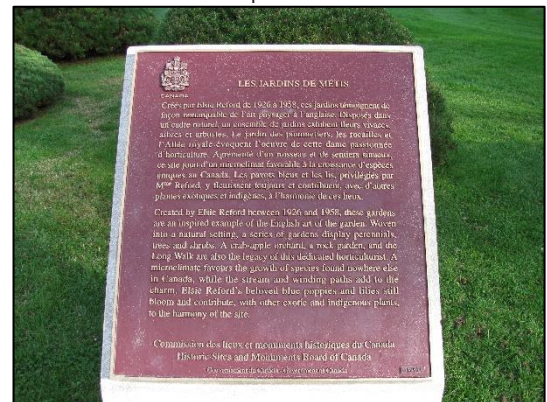


Figure 6

En 1994, le gouvernement envisage la fermeture des jardins. Les Ateliers Plein Soleil, qui animent le lieu depuis 1973, rallient la population locale pour demander la préservation des lieux. En 1995, l'organisme Les Amis des Jardins de Métis devient propriétaire de l'endroit. Les Jardins de Métis sont désignés lieu historique national du Canada la même année (fig. 6). Un pavillon d'accueil rappelant l'ancien emplacement du chemin royal est érigé en 2003. Au cours des années 2000, la villa est restaurée selon les plans de l'architecte Bernard Serge Gagné, de la firme ABCP Architecture. Elle reprend son nom d'origine, Estevan Lodge, traduit en français par « villa Estevan ». En 2013, la maison du gardien est restaurée à son tour.

Depuis l'été 2000, le Festival international de jardins se tient aux Jardins de Métis, dans une section non classée de la propriété. L'événement s'inscrit dans la continuité de la vocation

paysagère de cette ancienne grande propriété bourgeoise. En 2014-2015, la maison ERE 132 est construite dans une section non classée de la propriété afin de promouvoir la construction écoresponsable. Il s'agit d'un projet porteur pour la région. Par ailleurs, le Parc de la rivière Mitis est aménagé afin de mettre en valeur la rive ouest de la rivière du même nom. Les Jardins de Métis sont au cœur d'un secteur dynamique à l'échelle régionale.

Les Jardins de Métis sont classés site patrimonial en 2013. La villa Estevan est, de plus, classée immeuble patrimonial au même moment.



PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL

LES VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. Le classement des Jardins de Métis est basé sur ses valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la Loi sur le patrimoine culturel. Le site patrimonial présente différentes valeurs, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa protection.

Les Jardins de Métis ont été aménagés sur plusieurs décennies. Ils ont ainsi acquis au fil des ans une valeur historique, une valeur paysagère et une valeur architecturale.

Pour chacune de ces valeurs patrimoniales, quelques témoins sont mis en lumière. Ces témoins seront présentés de manière exhaustive dans la section suivante, qui porte sur les caractéristiques du site patrimonial, au travers desquelles s'incarnent matériellement les différentes valeurs.

LA VALEUR HISTORIQUE

Les Jardins de Métis présentent un intérêt patrimonial pour leur valeur historique. Le site témoigne du phénomène de villégiature dans le Bas-Saint-Laurent à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Le lieu renferme des traces d'occupation plus ancienne, comme en témoigne un site archéologique. À l'arrivée du chemin de fer Intercolonial dans le secteur de Sainte-Flavie en 1874, la région devient un important lieu de villégiature pour les familles de notables anglophones qui désirent s'éloigner des villes pendant la période estivale. Attiré par la région et ses eaux poissonneuses, l'homme d'affaires George Stephen, alors président de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, acquiert en 1886 une partie de l'ancienne seigneurie de Mitis afin de détenir les droits de pêche dans le cours d'eau du même nom. L'année suivante, il fait ériger sur un promontoire, près de l'embouchure du cours d'eau, la villa Estevan, qui sert de camp de pêche et de résidence de villégiature. À partir des années 1890, plusieurs amis et membres de la famille Stephen y séjournent durant l'été, dont sa nièce Elsie Reford, qui hérite de la propriété en 1918. Le site demeure la résidence estivale de la famille Reford jusqu'en 1961, au moment où il est acquis par le gouvernement du Québec. L'année suivante, les jardins sont ouverts au public. Les Jardins de Métis rappellent les vastes domaines de villégiature aménagés partout au Québec par l'élite anglophone au tournant du XX^e siècle et ils évoquent le souvenir des personnalités qui y ont séjourné. Ce site est un haut lieu du tourisme au Québec depuis plus de cinquante ans.

Exemples de témoins de la valeur historique
Villa Estevan
Jardins historiques aménagés entre 1926 et 1958 (jardin du ruisseau, allée des azalées, jardin des pavots bleus, allée royale, jardin des pommeliers, allée des gentianes, jardin alpin, jardin de la villa et jardin des primevères)
Maison du gardien

Site archéologique (DdEa-2)

LA VALEUR PAYSAGERE

Les Jardins de Métis présentent également un intérêt patrimonial pour leur valeur paysagère. Le site est localisé sur un vaste terrain bordant la rivière Mitis et le fleuve Saint-Laurent, et il comprend plusieurs aires boisées et des espaces dégagés. Un belvédère relié à la villa par une allée permet d'observer l'embouchure de la rivière. Le site comporte aussi plusieurs jardins historiques aménagés par Elsie Reford entre 1926 et 1958. Cet aménagement s'inscrit dans une tendance de l'époque, puisque plusieurs grandes propriétés bourgeoises au Québec et au Canada possédaient des jardins semblables. Situés le long du cours d'eau Page, les aménagements végétaux des Jardins de Métis présentent des formes irrégulières inspirées des jardins anglais. Un sentier sinueux et des ponceaux permettent d'y déambuler. Grâce au microclimat de l'endroit, Elsie Reford réussit à faire pousser des espèces rares et fragiles, telles que le pavot bleu de l'Himalaya et l'érable rouge du Japon. Elle est également l'une des premières à cultiver les azalées et les rhododendrons au Québec. Après l'ouverture du site au public, d'autres jardins y sont aménagés. Les Jardins de Métis présentent une collection de plantes uniques au Québec et ils constituent un exemple représentatif des jardins d'inspiration anglaise aménagés au cours du XX^e siècle. Très peu de ces jardins ont survécu, et ceux de Métis en sont un exemple exceptionnellement bien préservé.

Exemples de témoins de la valeur paysagère

Situation à l'embouchure de la rivière Mitis, en bordure du fleuve Saint-Laurent

Aires boisées

Espaces dégagés

Belvédère

Ruisseau Page et étang

Jardins historiques aménagés entre 1926 et 1958 (jardin du ruisseau, allée des azalées, jardin des pavots bleus, allée royale, jardin des pommiers, allée des gentianes, jardin alpin, jardin de la villa et jardin des primevères)

Collection de plantes rares, dont le pavot bleu de l'Himalaya et l'érable rouge du Japon

LA VALEUR ARCHITECTURALE

Les Jardins de Métis présentent aussi un intérêt patrimonial pour leur valeur architecturale. L'entrée du site est marquée par un pavillon d'accueil de facture épurée, typique de l'architecture contemporaine, qui a été réalisé en 2003 par l'Atelier In Situ. Ce bâtiment est doté d'un long écran en tôle qui suit le tracé d'une ancienne voie publique aujourd'hui disparue. L'ancienne maison du gardien, construite en 1887, témoigne de l'architecture résidentielle de la fin du XIX^e siècle par son plan irrégulier, son élévation de deux étages, ses fondations de pierres, son toit à deux versants droits et ses fenêtres à guillotine à carreaux. Le site comprend également la villa Estevan, classée immeuble patrimonial, qui rappelle les résidences bourgeoises de villégiature. Plusieurs bâtiments secondaires liés à l'horticulture complètent l'ensemble.

Exemples de témoins de la valeur architecturale
Pavillon d'accueil
Maison du gardien
Villa Estevan
Bâtiments secondaires liés à l'horticulture

LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial s'incarnent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales et en constituent l'aspect visible. Chaque caractéristique mentionnée dans cette section peut se rattacher à une ou plusieurs valeurs patrimoniales présentées dans la partie précédente. Ces caractéristiques prennent diverses formes : le cadre naturel, le réseau viaire, le cadre bâti, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. Il importe d'en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales continuent d'être comprises et transmises aux générations futures.

LE CADRE NATUREL

Le cadre naturel réunit les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques et hydrographiques de même que d'un couvert végétal, qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue à la valeur patrimoniale des Jardins de Métis et devrait faire l'objet d'une attention particulière au même titre que ses autres composantes, soit le réseau viaire, le cadre bâti, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. Historiquement, les caractéristiques du cadre naturel ont une grande influence sur l'établissement d'abord, puis sur les activités qui ont profondément marqué le site patrimonial au cours des siècles.

Les caractéristiques du cadre naturel se rattachent principalement à la valeur paysagère du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités du site patrimonial

LA TOPOGRAPHIE

La formation géologique des terres situées en bordure du fleuve, dans la région du Bas-Saint-Laurent, est apparue durant l'Ordovicien, période s'étendant de 500 à 435 millions d'années avant aujourd'hui. Depuis lors, la roche mère a subi tassements et plissements causés par les mouvements de l'écorce terrestre, créant notamment une démarcation nette entre les terres riveraines du fleuve – où se situent les Jardins de Métis – et le plateau appalachien.

Lors de la dernière déglaciation, qui s'est amorcée il y a environ 18 000 ans, une mer intérieure s'est formée sur la région : la mer de Goldthwait. En se retirant, celle-ci a créé des plages étagées et des falaises, et laissé des dépôts meubles, dont des plaines d'argile à certains endroits ainsi que des dépôts de sable et de gravier à d'autres.

Les Jardins de Métis sont caractérisés par leur implantation sur un promontoire. Les pentes en bordure du fleuve et de la rivière sont prononcées, passant assez rapidement du niveau des berges du fleuve à une altitude d'une vingtaine de mètres. Le reste du site présente un relief peu accidenté, défini par une très légère pente ascendante vers le sud.

Les sols du site des Jardins de Métis sont argileux et ils sont couverts d'une terre pauvre au moment où Elsie Reford entreprend l'aménagement de ses jardins. Elle adapte le sol aux plantations horticoles en creusant des tranchées de près de 1 mètre de profondeur, au fond desquelles elle place 15 centimètres de fumier, puis comble le trou d'un mélange de tourbe, de sable, de fumier et de farine d'os. La tourbe est éventuellement remplacée par du compost de feuilles mortes. À plusieurs endroits, notamment en bordure du ruisseau,

des terrasses de culture étagées sont ainsi formées. L'aménagement des jardins a donc modifié considérablement le sol et le relief originaux sur une bonne partie du site.

L'HYDROGRAPHIE



Figure 7

Les Jardins de Métis se distinguent par leur implantation au confluent de la rivière Mitis (fig. 7) et du fleuve Saint-Laurent. La rivière borde le site à l'ouest et le fleuve, au nord, mais les deux cours d'eau sont situés à l'extérieur du site patrimonial.

Cette situation est à l'origine même du site, qui était d'abord un camp de pêche au saumon, espèce très abondante dans cette rivière à la fin du XIX^e siècle. Elsie Reford avait déjà vendu en 1922 les chutes de la rivière, en amont, pour la construction d'un petit barrage. En 1942, sous les menaces d'expropriation, elle vend à contrecœur la partie inférieure à la Compagnie du Pouvoir du Bas-Saint-Laurent. Ce second barrage inonde les fosses à saumon, mettant fin à la pêche.

Un autre cours d'eau, connu sous le nom de ruisseau Page ou cours d'eau Page (fig. 8), traverse une grande partie du site, d'est en ouest, puis se jette dans la rivière Mitis. Le ruisseau est intégré dans les jardins. Ses berges ont été modifiées pour l'adapter aux aménagements ornementaux. Depuis les années 1950, des palissades de bois sont placées à l'automne de chaque côté du ruisseau pour éviter qu'il ne déborde au printemps et n'entraîne ainsi la perte de plusieurs plantes.

Le site compte également, dans sa partie est, un étang (fig. 9) alimenté par le ruisseau Page, à proximité de la zone de sous-bois. Cet étang, qui sert à l'irrigation des jardins, a été aménagé postérieurement aux interventions d'Elsie Reford sur le site. Il a été conçu par Henry Teuscher, horticulteur, botaniste et architecte paysagiste.

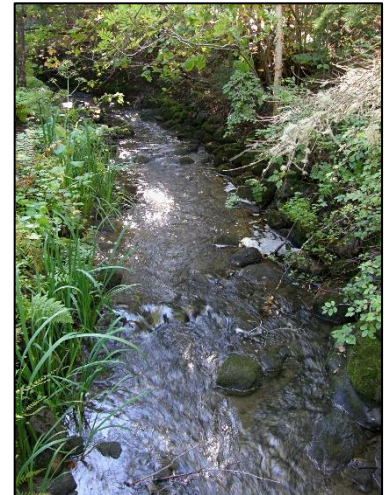


Figure 8

LE COUVERT VÉGÉTAL



Figure 9

En ce qui a trait au couvert végétal, le site patrimonial se démarque d'abord par le contraste entre des aires boisées et des espaces ouverts. Il s'agit d'une caractéristique propre à plusieurs grandes propriétés bourgeoises du XIX^e siècle et de la première moitié du siècle suivant.

Les aires boisées occupent la plus grande partie des Jardins de Métis et elles se composent d'une grande concentration de conifères. Les espaces ouverts se composent de jardins – anciens et récents –, d'un grand parterre gazonné autour de la villa Estevan, d'un pré fleuri et d'une aire de services réservée à l'administration des Jardins de Métis.

Les jardins se caractérisent par un important couvert végétal comptant environ 3000 espèces de plantes

indigènes ou exotiques. Celles-ci sont réparties dans les divers jardins ornementaux – soit le jardin du ruisseau, le jardin des pavots bleus, l'allée des azalées, l'allée royale, le jardin de la villa, le jardin des pommeliers, l'allée des gentianes, le jardin alpin et le jardin des primevères – et d'autres aménagements – comme le jardin d'accueil, la terrasse fleurie, le pré fleuri, le sous-bois, le jardin d'oiseaux et le potager.

Le couvert végétal comporte aussi une section boisée (fig. 10) comprise entre les secteurs aménagés autour de la villa Estevan et les rives du fleuve et de la rivière Mitis. Cette section, autrefois plus ou moins boisée afin de dégager des vues sur l'eau, a été reboisée au cours des dernières années. Elle comprend un couvert végétal composé de feuillus, de conifères et d'arbustes, d'âge et d'importance variables.



Figure 10



Figure 11

Les jardins aménagés par Elsie Reford de 1926 à 1958

Parmi les jardins historiques du site patrimonial se trouve le jardin du ruisseau (fig. 11), aménagé en bordure du cours d'eau Page par Elsie Reford il y a environ trois quarts de siècle. La berge nord du ruisseau, que la créatrice des jardins avait baptisée « High Bank », compte notamment plusieurs variétés de lis martagon et d'astilbes. Des amélanchiers et des lilas côtoient les pommeliers ornementaux. Une vieille meule est implantée au sommet du « High Bank ». Le jardin du ruisseau comprend aussi un massif central, qu'Elsie Reford désignait sous l'appellation de « Mound Garden », où se trouvent sanguinaires et saxifrages près d'un petit saule de Boyd, originaire

des montagnes d'Écosse et planté dans les années 1930. Orpins, radiaires, anémones des bois et sabots de la Vierge prennent également place dans le jardin du ruisseau.

Le jardin des pavots bleus, comme son nom l'indique, se distingue par une vaste collection de pavots bleus de l'Himalaya. Cette fleur particulièrement difficile à cultiver est devenue l'emblème des Jardins de Métis, où elle pousse bien, favorisée par l'humidité et l'air frais des lieux.

Les azalées et les rhododendrons comptent parmi les principaux occupants de l'allée des azalées. Ces espèces sont peu fréquentes dans les jardins aussi nordiques que les Jardins de Métis, tout comme l'érable rouge du Japon, planté par Elsie Reford, qui appréciait beaucoup les plantes asiatiques. Les astilbes et les sceaux de Salomon figurent parmi les autres espèces qui ornent ce jardin. Le lis du Canada y a aussi été introduit plus récemment.



Figure 12



Figure 13

L'allée royale (fig. 12), d'environ 90 mètres de long, est bordée de deux massifs inspirés des plates-bandes de Gertrude Jekyll (1843-1932), paysagiste anglaise. De nombreuses variétés de plantes herbacées composent ces massifs, dont des pivoines, des phlox, des pieds-d'alouette, des corbeilles d'or, des arabettes du Caucase, des rosiers, des campanules et des pâquerettes. Lilas et chèvrefeuilles s'y trouvent également, sans compter de très nombreux lis – principalement le *lilium regale* et quelques autres cultivars –, dont Elsie Reford raffolait.

Le jardin de la villa présente un aménagement très sobre. Les deux massifs qui encadrent l'entrée sont principalement plantés de rosiers arbustifs et de pommiers, accompagnés de lilas, de pivoines, de

hostas et de diverses annuelles. Les lupins, les épilobes et les valérianes se trouvent à l'arrière de la villa, dans une section plus sauvage. Des épinettes se dressent aujourd'hui entre la villa et la rivière.

Des pommiers ponctuent le site, mais un jardin leur est plus spécifiquement dédié, soit le jardin des pommiers (fig. 13). Plusieurs des arbres de ce jardin sont des hybrides Rosybloom développés à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa au cours des années 1920. Plusieurs sont greffés afin de préserver ces cultivars anciens.

L'allée des gentianes est encadrée de deux plates-bandes de 45 mètres de longueur consacrées à cette fleur alpestre. Les premiers plants ont été importés d'Angleterre en 1935. Plusieurs cultivars différents sont présents.

Le jardin alpin est inspiré de la végétation typique des éboulis de montagnes et compte une centaine de plantes rupestres, dont la dryade, l'œillet de montagne et l'androsace.

À proximité se trouve le jardin des primevères, qui compte aujourd'hui une trentaine d'espèces et de cultivars de cette plante, dont la primevère de Sikkim, la primevère élevée⁴, la primevère de Siebold et la primevère du père Vial. Cette sélection d'espèces permet une floraison étalée sur toute la belle saison.



Figure 14

Les jardins aménagés après 1960

Après la vente des Jardins de Métis au gouvernement du Québec, le site s'enrichit de nouveaux jardins et aménagements paysagers. Certains d'entre eux s'inscrivent dans la continuité des aménagements historiques, comme le jardin d'accueil, alors que d'autres moins, comme la plantation de pins mungo.

Le jardin d'accueil (fig. 14), situé entre l'entrée du site et les jardins historiques, a été aménagé au cours des années 1960. Il présente la forêt indigène du Bas-Saint-Laurent, où ont été implantées quelques espèces exotiques ou provenant d'autres régions du

4. La primevère élevée est aussi connue sous le nom de primevère des bois. Il s'agit d'une plante herbacée pérenne de la famille des Primulacées.

Québec. Les espèces dominantes sont l'épinette blanche et le mélèze laricin, mais quelques spécimens de bouleau, d'érable de Norvège et de marronnier d'Inde, notamment, s'y trouvent aussi. Plusieurs variétés de hosta, de fougère et d'ancolie peuvent y être vues, et les lichens prolifèrent sur les troncs des arbres. La prêle des prés



Figure 15

tapisse les abords du sentier. Les jonquilles, tulipes et muscaris composent la floraison printanière de ce jardin d'accueil.

La terrasse fleurie est également un aménagement récent, dans un secteur qui, du temps des Reford, servait essentiellement à la récolte automnale du foin. Ce jardin a été conçu par Stuart Webster Design, une agence montréalaise d'architecture du paysage, pour agrémenter l'espace où sont implantées les installations de traitement des eaux usées de la propriété. Ce jardin regroupe, entre autres, deux collections de plantes, soit les pivoines de la collection de Wally Gilbert, hybrideur ontarien, et les hémérocailles de la collection de Jean Rocheleau, un passionné établi à Rimouski.

Le pré fleuri se trouve au nord de la double rangée d'épinettes qui longe le chemin menant à la villa Estevan. Cet espace est couvert d'herbacées et de fleurs sauvages qui se ressèment. Le sentier du belvédère (fig. 15) est pour sa part encadré de pins mungo, plantés dans les années 1970. Des plates-bandes ont récemment été aménagées près de l'une des annexes de la villa Estevan. Elles accueillent une grande variété de fines herbes, de fleurs comestibles et de plantes aromatiques utilisées au restaurant.

Les eaux très froides de l'étang ne favorisent pas l'implantation de plantes aquatiques. Seul le nénuphar de la variété *nuphar macrophylla* y est bien implanté, et des plantes telles que la lysimaque ponctuée poussent en bordure du petit plan d'eau.

Au sud et à l'est de l'étang se trouve le sous-bois, constitué de plantes sylvestres et indigènes. À l'ouest du petit plan d'eau, un jardin d'oiseaux a été aménagé, en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec. Les plantes vivaces et herbacées qui y sont présentes ont été choisies pour attirer les oiseaux en reproduisant les caractéristiques de leur milieu naturel.



Figure 16

Le potager est un nouvel espace ouvert au public en 2013 (fig. 16). Légumes et autres plantes potagères y sont disposés le long de la clôture ainsi que dans des planches de culture surélevées de forme rectangulaire dotées de cadres en bois. Ce site a accueilli, historiquement, l'emplacement du premier potager d'Elsie Reford et de son jardin de fleurs à couper. Le site a ensuite servi de réserve de plantes. Ce secteur comprend également une plantation de pins rouges datant des années 1960. Cette pinède n'est toutefois pas en lien, historiquement, avec les aménagements du site. Par ailleurs, le pin rouge n'est pas un arbre indigène du site patrimonial.

Le cadre naturel en bref

Les Jardins de Métis sont implantés sur un vaste terrain formant un promontoire au relief peu accusé.

Ils sont situés au confluent de la rivière Mitis et du fleuve Saint-Laurent. Le ruisseau Page coule sur le site, qui compte aussi un étang.

Les Jardins de Métis sont caractérisés par un important couvert végétal comptant environ 3000 espèces de plantes indigènes ou exotiques, regroupées en plusieurs jardins historiques ou plus récents, souvent autour d'un genre ou d'une espèce dominante, comme le pavot bleu, les azalées, les gentianes ou les pommeliers.

LE RÉSEAU VIAIRE

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres de construction qui permettent la circulation, ainsi que des aires de stationnement. Le réseau viaire peut se composer de différents types de parcours. Ses caractéristiques font partie de l'intérêt historique du site patrimonial, et il importe d'en favoriser la préservation.

Les caractéristiques du réseau viaire se rattachent principalement à la valeur paysagère du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.



Figure 17

Les particularités du site patrimonial

Comme le site patrimonial est constitué d'un seul lot, il compte peu de voies de circulation publiques.

Le chemin du Quai, qui traverse la partie ouest du domaine dans l'axe nord-sud, est la plus ancienne voie de circulation du site patrimonial. Cette route rectiligne et étroite longe la rivière Mitis et forme une boucle sur la pointe de terre s'avancant dans l'embouchure



Figure 18

du cours d'eau. Elle constituait le tronçon de départ du chemin Kempt, qui est la première route aménagée pour traverser la péninsule gaspésienne jusqu'au nord du Nouveau-Brunswick. Le chemin Kempt reliait le quai – cœur de la vie

économique du village de Grand-Métis – à l'intérieur des terres. L'importance de ce chemin au milieu du XIX^e siècle a entraîné la construction de plusieurs bâtiments à proximité, aujourd'hui disparus. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un petit chalet sur pilotis en bordure de l'eau. La présence du chemin du Quai en bordure de l'embouchure de la rivière Mitis, en contrebas du promontoire sur lequel s'élève la villa Estevan, évoque

l'importance de cette portion du site patrimonial dans l'histoire du développement de Grand-Métis et de la région.

D'autres chemins traversent le site, bien qu'ils ne soient pas de nature publique. L'un d'eux, couvert de gravier naturel, est assez large et permet la circulation de véhicules motorisés entre l'entrée principale du domaine, la villa Estevan et les bâtiments de l'administration. Son tracé dessine une fourche en « Y » au centre du site patrimonial. Le tronçon qui se rend à la villa Estevan est bordé d'une double rangée d'épinettes (fig. 17) depuis la construction du bâtiment (fig. 18). Le tronçon qui se rend aux bâtiments administratifs s'élargit autour de ceux-ci pour former, notamment, un stationnement pour les véhicules de service.

Le réseau viaire des Jardins de Métis est en grande partie constitué de sentiers permettant de visiter les différents jardins et d'accéder aux bâtiments érigés sur le site. Le tracé d'une part importante des sentiers, d'une longueur totale de 1,6 kilomètre, reprend celui dessiné par Elsie Reford. Les sentiers ont cependant parfois été élargis pour accommoder un plus grand nombre de promeneurs. Ils sont majoritairement couverts de gravier naturel et sont souvent encadrés de pierres ou de morceaux de bois. Le tronçon qui traverse l'allée royale est plutôt couvert de dalles de béton imitant la pierre (fig. 19). De petits coquillages y sont incrustés, car le sable ayant servi à leur fabrication provient de la plage à proximité. Des marches en béton terminent l'allée royale, et leur composition reprend celle des dalles de l'allée. Le tracé des sentiers est généralement sinueux, à l'exception de certaines sections, dont celle de l'allée royale et celle du belvédère.

Le réseau de sentiers est complété par des ponceaux en bois qui permettent de franchir le ruisseau Page à différents endroits. Ces ponceaux sont dotés de garde-corps présentant différents motifs géométriques. Ces petites structures ont été refaites en bois de cèdre, plutôt qu'en épinette comme à l'origine, mais ont conservé les formes et motifs élaborés par Robert Reford ((fig. 20).

La limite sud du site patrimonial rappelle le tracé de l'ancien chemin du Roi (fig. 21). Cette voie de circulation a été déplacée, mais le pavillon d'accueil et ses aménagements en évoquent le souvenir.

Une ancienne voie de service reliait le chemin du Quai et la villa, du côté de la rivière Mitis. Son tracé est encore perceptible en raison d'une différence dans le couvert végétal à cet endroit. Cette ancienne voie dégage une percée visuelle sur la rivière.



Figure 19



Figure 20



Figure 21

Le réseau viaire en bref

Le réseau viaire des Jardins de Métis comporte peu de voies de circulation publiques.

Le chemin du Quai, qui correspond au premier tronçon du chemin Kempt, a joué un rôle important dans le développement économique des environs au milieu du XIX^e siècle.

Le site compte aussi une route de gravier qui relie l'entrée principale, la villa Estevan et les bâtiments administratifs, suffisamment large pour permettre la circulation des véhicules motorisés.

Des sentiers s'étirant sur 1,6 kilomètre servent à la circulation des visiteurs dans les jardins. Ils reprennent en grande partie le tracé ancien aménagé par Elsie Reford. Plusieurs ponceaux en bois permettent de franchir le ruisseau Page en divers endroits.

LE CADRE BÂTI

Le cadre bâti peut être défini à partir de critères tels que la forme des toits, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement des façades et la forme des plans, mais également à partir de l'implantation, du volume et du traitement architectural d'un bâtiment.

L'implantation est définie par les marges avant, latérales et arrière d'un bâtiment sur sa parcelle. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment définit les espaces qui le séparent des bâtiments voisins. Le volume est l'illustration des rapports qui sont établis entre l'empreinte au sol, la forme, les différentes hauteurs et les divisions intérieures d'un bâtiment. Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il correspond, notamment, au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Le cadre bâti comprend aussi un certain nombre de structures, comme des murets.

Les caractéristiques du cadre bâti se rattachent principalement à la valeur architecturale du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités du site patrimonial

Les Jardins de Métis comptent près d'une vingtaine de bâtiments liés à la vocation de lieu de villégiature de l'endroit ou construits pour répondre aux besoins découlant du caractère touristique du site. Les éléments présentés dans cette section sont illustrés dans la liste des bâtiments qui paraît à la fin du présent plan de conservation.

Les bâtiments les plus anciens sont la villa Estevan, aujourd'hui classée immeuble patrimonial, et la maison du gardien. La protection de la villa s'applique également à l'intérieur de la résidence. La maison du gardien date vraisemblablement de 1887, comme le corps principal de la villa. Des bâtiments secondaires auraient été construits alors que les Reford étaient propriétaires du lieu.

La plupart des bâtiments qui ponctuent le site patrimonial ont toutefois été érigés après l'ouverture au public des Jardins de Métis en 1962. Plusieurs ont été construits alors que le gouvernement du Québec était propriétaire du lieu, comme l'ancienne petite boutique en 1962, le bâtiment des jardiniers et certaines serres en 1972, ainsi que la menuiserie, l'entrepôt à bois, l'ancien bloc sanitaire et le cabanon de la pompe en 1976. D'autres

constructions ont été érigées après 1995, année durant laquelle Les Amis des Jardins de Métis sont devenus propriétaires, notamment une serre (2000), le pavillon d'accueil (2003), des kiosques – kiosque est, kiosque ouest, kiosque sud – (2004), le pavillon Robert-W.-Reford (2008) (fig. 22) et, récemment, le musée d'outils de jardinage (2013). Diverses structures, comme des murets de pierres, des clôtures et des bancs, ont aussi été aménagées sur le site à différentes époques.

La villa Estevan est implantée dans la section nord-ouest du site, à proximité de l'embouchure de la rivière Mitis. La plupart des bâtiments d'administration et de service sont regroupés dans le secteur nord-est.

La villa Estevan

La villa Estevan (fig. 23) est construite à des fins de villégiature en 1887, et agrandie en 1926 et 1927. Elle est composée d'un corps de logis principal de plan rectangulaire et de plusieurs annexes, lesquelles étaient à l'origine les quartiers du personnel domestique. Certaines annexes sont disposées dans l'axe du corps de logis principal, d'autres sont disposées perpendiculairement à ces dernières. Un passage couvert relie deux annexes.



Figure 23

La villa Estevan se compose de plusieurs corps de bâtiment et annexes disposés en enfilade. Le volume de chacun des corps de bâtiment et annexes est simple, rectangulaire, mais leur disposition les uns par rapport aux autres crée un plan d'ensemble complexe. Le corps de logis principal de 1887 présente des saillies. La saillie de la façade ouest date de la construction d'origine. Deux saillies sont créées à l'étage lors de l'aménagement des appartements du couple Reford en 1926-1927, en surplomb du rez-de-chaussée. Le corps de logis de 1887 comprend une annexe à toit mansardé pour les domestiques. Cette annexe est implantée dans l'axe du corps de logis principal, mais légèrement en retrait par rapport au mur gouttereau. Une seconde annexe à toit mansardé vient s'ajouter en

1926-1927, dans l'axe de l'annexe existante, pour agrandir l'espace réservé aux employés. Au sud de ces annexes, un passage couvert est ajouté, ainsi que deux annexes, dont l'une à toit à croupes. La disposition asymétrique des annexes et des saillies est répandue dans l'architecture du tournant du XX^e siècle, laquelle est marquée par l'éclectisme et la recherche d'effets visuels nouveaux. De plus, les différents volumes spatialisent les rapports sociaux de l'époque. En effet, le corps de logis principal de grandes dimensions est réservé aux maîtres de la maison, alors que les annexes sont destinées aux employés.

Une galerie couverte ceinturant le corps de bâtiment principal sur trois côtés et un balcon aménagé sur la façade nord-ouest ajoutent à la complexité du volume de l'ensemble. Galerie et balcon étaient destinés à offrir des vues tant sur la rivière Mitis que sur le fleuve Saint-Laurent, notamment en direction des couchers de soleil d'été. Ces vues sont aujourd'hui obstruées par des arbres adultes, mais le balcon et la galerie évoquent l'utilisation de la villa dans un contexte de villégiature (fig. 24).



Figure 22

Les toits présentent des formes diverses, témoignant des volumes privilégiés au tournant du XX^e siècle. Le corps de logis principal, une des annexes et le passage couvert sont coiffés d'un toit à deux versants droits. Deux saillies à l'extrémité nord-ouest du corps de logis sont cependant dotées d'un toit à croupes, ce qui crée l'impression que cette section du bâtiment est elle-même surmontée d'un toit à croupes. L'annexe de l'extrémité sud-est est elle aussi surmontée d'un toit à croupes. Les deux annexes adossées au corps de logis principal présentent pour leur part un toit mansardé à deux versants, un type apprécié pour l'espace habitable qu'il permet de dégager dans les combles.



Figure 24

Les toits sont encore aujourd'hui couverts de bardeaux de bois; ce matériau est utilisé depuis la construction du bâtiment. Ils étaient cependant autrefois peints en rouge. La couverture actuelle n'est pas peinte et présente les teintes grises habituelles de ce matériau.

Le parement des murs est en planches à clins. À l'origine, les murs étaient, comme les toits, couverts de bardeaux de bois. Ils étaient peints en blanc. Le parement actuel est peint d'une couleur crème teintée de vert, se fondant davantage dans l'environnement.

Les souches de cheminées sont en brique jaune. Il s'agit du seul usage de la brique à l'extérieur du bâtiment.

Les sections apparentes des fondations présentent un faible dégagement par rapport au sol et sont couvertes de crépi. Les fondations sont en pierre.

La villa Estevan est largement fenêtrée. La plupart des fenêtres sont rectangulaires, à guillotine et à grands carreaux, et leur cadre est en bois. Il s'agit d'un type de fenêtres très répandu dans l'architecture résidentielle du tournant du XX^e siècle. Certaines fenêtres sont groupées par trois pour former de plus grandes ouvertures. Le deuxième étage du corps de logis principal, aménagé lors des travaux réalisés en 1926 et 1927, est doté de fenêtres composées comprenant une grande partie centrale encadrée de baies étroites. Ces fenêtres permettent, entre autres, des vues vers le fleuve Saint-Laurent et la rivière Mitis. Elles témoignent donc de la volonté de profiter de l'environnement naturel dans ce lieu de villégiature.

Le portail principal est composé d'une porte en bois à panneaux et à vitrage, encadrée de baies latérales et d'une imposte vitrée. Les autres portes du corps de logis principal sont aussi en bois, à panneaux et à vitrage, et sont surmontées d'une imposte vitrée. Les portes des annexes sont semblables, mais sans imposte.

Le corps de logis principal est doté de lucarnes à croupe, dont l'une est de grandes dimensions. Les annexes coiffées d'un toit mansardé sont dotées de lucarnes à pignon qui permettent d'éclairer les combles et d'utiliser cet espace supplémentaire. Les autres annexes ne possèdent pas de lucarne.

L'ornementation est soignée, bien que plus sobre que celle des demeures bourgeoises urbaines de l'époque, dont la demeure de Stephen à Montréal. Celle de la villa Estevan est principalement constituée d'éléments en bois, tels que les supports tournés du toit de la galerie et leurs aisseliers menuisés, les balustres du garde-corps et les consoles disposées sous le larmier. Les éléments peints d'un vert plus foncé que les murs, tels que les persiennes, les planches cornières, les planches de rive, les chambranles et les appuis des fenêtres, contribuent également à l'ornementation en créant un contraste de couleur.



Figure 25

La maison du gardien

L'ancienne maison du gardien, réutilisée par la suite par l'administration des Jardins de Métis, est vraisemblablement construite en même temps que le corps principal de la villa Estevan, en 1887. Elle a été largement restaurée en 2013 (fig. 25). Son architecture rappelle des formes et des matériaux populaires dans l'architecture résidentielle de la fin du XIX^e siècle. Elle présente un plan irrégulier reposant sur des fondations de pierres et possède une élévation maximale de deux étages. Les toits du corps principal sont à deux versants droits, et leur faîte forme un « T ». Le bâtiment est doté d'une galerie couverte par le prolongement d'une section d'un versant du toit du corps principal.

Les matériaux du corps principal et de la galerie sont traditionnels. Les toits sont couverts de tôle, et le parement des murs est en planches à clins. Les ouvertures reprennent aussi des modèles traditionnels. Le portail du côté ouest est constitué d'une porte en bois à panneaux et à vitrage surmontée d'une imposte rectangulaire à grands carreaux. Les fenêtres sont disposées de façon irrégulière. Elles sont pour la plupart rectangulaires, à guillotine et à grands carreaux. Certaines sont jumelées. Quelques fenêtres du deuxième étage sont de dimensions plus petites.

L'ornementation est sobre. Elle est essentiellement constituée de planches de rives, de planches cornières, de bandeaux et de chambranles en bois, peints d'une couleur plus foncée que celle du parement des murs. Ces couleurs sont similaires à celles de la villa Estevan.

Lors des travaux de restauration, le vestibule du côté est a été reconstruit et présente une facture contemporaine (fig. 26). De plan rectangulaire à un étage, il est coiffé d'un toit à deux versants droits. Les murs et le toit sont faits de verre sérigraphié en applique et de profilés métalliques. La porte est en verre et en aluminium.



Figure 26



Figure 27

Les bâtiments de service

À proximité de l'ancienne maison du gardien se trouvent plusieurs bâtiments de service, dont le cabanon de la pompe, l'ancienne boutique, le bâtiment des jardiniers (fig. 27), des serres (fig. 28), la menuiserie, l'entrepôt à bois et l'ancien bloc sanitaire.

Ces bâtiments ne sont pas destinés à être visités ou vus par le public. Ils sont avant tout conçus pour être fonctionnels et de manière à réduire les coûts de construction. Les volumes sont simples. Les bâtiments présentent des plans rectangulaires sans saillie et des

élévations de un étage. Ils sont donc faciles à construire et maximisent l'espace disponible.

Les toits présentent également des formes simples. La plupart sont à deux versants droits. La menuiserie avec son toit plat, certaines serres dont la structure forme un arc brisé et l'ancien bloc sanitaire qui est doté d'un toit à croupes constituent des exceptions.

Les couvertures et les parements sont faits de matériaux choisis, entre autres, en raison de leur coût. Le bois, la tôle, les matières plastiques et les bardeaux d'asphalte sont utilisés de préférence à des matériaux plus chers.



Figure 28

Le nombre et les dimensions des ouvertures dépendent de la fonction du bâtiment. Les bâtiments utilisés principalement pour l'entreposage sont dotés de peu de fenêtres, et ces dernières sont de petites dimensions. Les portes sont de plus grandes dimensions dans les bâtiments qui abritent de la machinerie ou des véhicules. Les bâtiments utilisés comme ateliers sont davantage fenêtrés afin de profiter de l'éclairage naturel. Les fenêtres sont de modèles simples, rectangulaires, à guillotine ou à glissière. Certains de ces derniers bâtiments, dont la menuiserie, comportent également des portes de grandes dimensions pour faciliter la circulation des matériaux ou de la machinerie.

Les bâtiments de service ayant une vocation strictement utilitaire, l'ornementation appliquée est très sobre, voire inexistante sur certains d'entre eux. Elle est parfois constituée de planches cornières et de certains éléments des ouvertures, comme des appuis ou des contrevents.

Les bâtiments destinés à l'accueil des visiteurs

Le pavillon d'accueil et le musée d'outils de jardinage sont deux bâtiments construits au XXI^e siècle et liés directement à la vocation touristique du lieu. Le pavillon d'accueil présente une architecture contemporaine qui s'intègre dans l'environnement par la forme et la couleur des matériaux utilisés.



Figure 29

Le pavillon d'accueil (fig. 29) est situé à la limite sud du site des Jardins de Métis. Différents services offerts aux visiteurs y sont regroupés, notamment une billetterie, un café, une boutique horticole et une boutique d'artisanat. Le pavillon se caractérise par un plan irrégulier, une élévation de un étage reposant sur des pilotis et un toit à faible pente. Le parement est en bois, comme plusieurs autres bâtiments du site, mais sous forme de panneaux plutôt qu'en planches. La couverture en tôle est une autre caractéristique partagée avec d'autres bâtiments du lieu. Ce pavillon est doté d'une fenestration abondante, constituée de nombreuses fenêtres rectangulaires. Plusieurs sont jumelées ou encore groupées de manière à former des bandeaux, et bon nombre

d'entre elles sont surmontées d'une imposte vitrée. Les portes comprennent aussi des vitrages de grandes dimensions, accentuant l'abondance de la fenestration. L'ornementation est très sobre et constituée essentiellement par la juxtaposition de matériaux différents ainsi que par le jeu de lignes verticales et horizontales intégré aux

matériaux ou formé par différents éléments architecturaux, comme les supports, les fenêtres et les garde-corps.

Le musée d'outils de jardinage (fig. 30) se situe au sud du ruisseau Page, à proximité du potager et de la réserve de pavots bleus. Il s'agit d'un bâtiment de un étage, de plan rectangulaire, couvert par un toit à croupes. Son traitement architectural s'inspire de celui de la villa Estevan, notamment en ce qui a trait à son parement en planches horizontales et à sa couverture en bardeaux de bois.



Figure 30

Les structures

Des structures ponctuent le site patrimonial, entre autres dans les jardins et les aires de repos.

Certaines de ces structures datent de l'époque d'Elsie Reford, dont les murets de pierres qui soutiennent les terrasses des jardins où le terrain est en pente, comme c'est le cas dans le jardin du ruisseau. L'escalier de pierres – aujourd'hui interdit d'accès – qui se trouve dans ce même jardin a aussi été aménagé à cette époque.

Plusieurs structures ouvertes en bois ponctuent le site patrimonial et servent d'aire de repos ou de lieu d'observation, dont le pavillon Robert-W.-Reford (fig. 22), situé à l'ouest de la villa, le kiosque d'observation, en bordure de l'étang, et plusieurs autres kiosques. Ces constructions présentent un plan rectangulaire et sont coiffées d'un toit à croupes en bardeaux de cèdre. Le pavillon est formé de piliers sobres, surmontés d'une corniche à motifs courbes, et d'un garde-corps présentant notamment des motifs hexagonaux et des croix de Saint-André, le tout peint en blanc. Les élévations des kiosques sont faites de treillis en bois non peint percés de larges ouvertures. Le kiosque d'observation en bordure de l'étang est aussi en bois non peint.



Figure 31

Les Jardins de Métis comptent aussi différents types de clôtures. Celle qui entoure le potager est en bois et peinte en blanc. Elle est formée de sections constituées de planches verticales taillées en pointe à leur extrémité et de deux traverses. Ces sections sont assemblées par des poteaux qui ancrent l'ensemble de la clôture au sol.

La bordure sud du site est fermée par une autre clôture. Celle-ci est faite de longs panneaux métalliques ondulés, pour la plupart aveugles (fig. 21). Essentiellement gris, les panneaux sont ornés, dans leur partie inférieure, d'une bande de couleurs en dégradé allant du vert acide à l'orangé. Quelques panneaux, plus hauts que les autres, rompent cet alignement. Un espace est créé entre le

sol et leur partie inférieure, de larges ouvertures rectangulaires sont percées dans leur partie supérieure, et ils sont surmontés d'un avant-toit.

D'autres structures complètent le cadre bâti, dont la meule de moulin (fig. 31) placée sur une grosse souche et transformée en jardin, ainsi que les éléments de mobilier tels les bancs en teck et les bains d'oiseaux.

Les Jardins de Métis comprennent également des œuvres d'art intégrées au paysage. Au fil des ans, plusieurs œuvres se sont ajoutées, notamment grâce à la collaboration du Musée régional de Rimouski. Les sculptures forment maintenant un véritable parcours avec, notamment, *Métissage et mimétisme* (Jean Brillant, 2007), *Elsie* (Dominique Blain, 2006), *Passages* (Roger Gaudreau, 2003), *Mirage (Delta de Métis)* (Bill Vazan, 2002), *Nature morte de Métis* (Murray MacDonald, 2000), *Un paysage dans le paysage – le paysage comme tableau vivant* (Francine Larivée, 1993-1996), *A Classic Base* (John McEwen, 1991) et *Feuille morte* (Jean-Pierre Morin, 1991).

Le cadre bâti en bref

Plusieurs constructions ponctuent le site patrimonial et témoignent de sa fonction de villégiature d'abord, puis de lieu touristique.

Le bâtiment principal est la villa Estevan (classée immeuble patrimonial), vaste résidence de villégiature constituée d'un corps de logis rectangulaire à plusieurs saillies et annexes. Les élévations comptent de un étage et demi à deux étages. Les toits des différentes sections sont à deux versants droits, à croupes ou mansardés, et sont parfois percés de lucarnes. Le parement extérieur est en planches à clins, et les toits sont en bardeaux de bois.

La maison du gardien est construite en 1887. Elle présente un plan irrégulier et une élévation maximale de deux étages. Les toits à deux versants droits sont couverts de tôle. Le parement des murs est en planches à clins, à l'exception du vestibule, de facture plus contemporaine.

Le site comporte aussi plusieurs bâtiments de service, dont certains sont associés à l'horticulture. Les bâtiments présentent une architecture très sobre, caractérisée par des volumes simples (plan rectangulaire, élévation de un étage, toits à deux versants droits ou plats, sauf exception). Les matériaux choisis sont le bois, la tôle, les matières plastiques et les bardeaux d'asphalte.

Deux bâtiments destinés à l'accueil des visiteurs, soit le pavillon d'accueil et le musée d'outils de jardinage, sont de facture contemporaine. Le pavillon d'accueil se caractérise par un plan irrégulier, une élévation de un étage reposant sur des pilotis et un toit à pente faible. Le musée d'outils de jardinage compte un plan rectangulaire, une élévation de un étage et un toit à croupes.

Le site compte également différentes structures, dont un petit pavillon, des kiosques en bois, des murets et un escalier en pierre, des clôtures en bois ou métalliques, des bancs en teck et des bains d'oiseaux.

LES QUALITÉS VISUELLES

Les qualités visuelles du site patrimonial découlent historiquement de l'interrelation de facteurs naturels et humains; il importe d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur. Le réseau viaire et les espaces libres sont les lieux par excellence à partir desquels les visiteurs découvrent le site patrimonial.

Les qualités visuelles du site sont une caractéristique historique de ce territoire protégé. Les trois principaux types d'éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles et panoramas, ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est intéressante. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis, alors que les panoramas offrent une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou des lieux facilement repérables qui permettent de s'orienter dans l'espace.

Les caractéristiques des qualités visuelles se rattachent principalement à la valeur paysagère du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités du site patrimonial

L'emplacement du site au confluent de la rivière Mitis et du fleuve Saint-Laurent, l'omniprésence de jardins et d'autres aménagements paysagers, la configuration du réseau viaire ainsi que la faible densité du cadre bâti créent de fortes qualités visuelles au sein des Jardins de Métis.

Points d'observation, percées visuelles et panoramas

L'importance du couvert végétal aux Jardins de Métis et la sinuosité d'une grande partie du réseau viaire limitent le nombre de points d'observation offrant des vues dégagées. Cependant, la villa, les aménagements autour de celle-ci et leur situation sur un promontoire dominant le confluent des deux cours d'eau permettent de dégager plusieurs éléments visuels intéressants.

Les principaux points d'observation qui offrent des panoramas intéressants sont situés dans le secteur nord-ouest du site patrimonial. La villa, et plus particulièrement sa galerie, offre des vues sur certains des jardins et des aménagements paysagers situés à proximité. Le balcon, situé plus haut, permet de profiter d'un panorama exceptionnel vers le littoral (fig. 32). Une allée rectiligne relie la villa au belvédère aménagé sur la pointe du promontoire. Ce belvédère constitue l'autre point d'observation le plus important du site patrimonial. Il donne une large vue (fig. 33) vers l'embouchure de la rivière Mitis et le littoral, des côtés nord et est, tandis que des côtés sud et ouest, il permet d'apprécier l'architecture de la villa et les aménagements paysagers à proximité. Le terrain dégagé à l'ouest de la villa permet de jouir de différentes vues sur la rivière Mitis. Celles-ci étaient plus nombreuses anciennement, mais plusieurs d'entre elles sont maintenant partiellement obstruées (fig. 34). Les vues sur le fleuve étaient également plus nombreuses antérieurement.



Figure 32



Figure 33

D'autres points d'observation ponctuent le site, notamment le kiosque situé en bordure de l'étang, qui permet l'observation de la faune et de la flore du petit plan d'eau ainsi que du jardin d'oiseaux. Les ponceaux qui franchissent le ruisseau Page et les sentiers eux-mêmes sont autant de points d'observation de la végétation environnante. Certains points sont connus comme tels, dont la meule ornant l'espace au sommet du High Bank, à proximité de laquelle nombre de visiteurs s'arrêtent pour admirer les jardins en contrebas.

L'allée royale dégage aussi une vue intéressante. Une percée visuelle est ouverte par le tracé rectiligne du sentier bordé de massifs de fleurs en pente douce, qui

dirige le regard vers l'extrémité de cette allée. De la même manière, une percée visuelle est créée du fait de l'encadrement de l'accès des véhicules à la villa par une double rangée d'épinettes.

Points de repère

Les volumes modestes et la faible densité du cadre bâti, l'importance du couvert végétal et le tracé sinueux d'une bonne partie des sentiers font en sorte que les Jardins de Métis comptent peu de points de repère. La villa Estevan constitue le principal point de repère du site, notamment grâce à son implantation sur un promontoire qui domine la rivière et le littoral ainsi qu'aux aménagements qui créent des espaces dégagés autour de la résidence. Le pavillon d'accueil, dont la façade est prolongée par une longue clôture métallique, est le point de repère qui marque l'entrée principale du site.



Figure 34

Les qualités visuelles en bref

Les Jardins de Métis offrent des points d'observation ouvrant des panoramas exceptionnels, notamment vers la rivière Mitis et le littoral, ainsi que vers les aménagements paysagers du lieu.

Le belvédère ainsi que la galerie et le balcon de la villa constituent les principaux points d'observation du site.

La villa Estevan constitue le principal point de repère des Jardins de Métis. Le pavillon d'accueil et sa longue clôture métallique marquent pour leur part l'entrée du site.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le patrimoine archéologique comprend, d'abord, les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), lesquels témoignent de l'occupation humaine du territoire et permettent de comprendre l'histoire, la préhistoire et le contexte culturel. L'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les différentes périodes de l'occupation humaine à partir des vestiges matériels découverts dans les couches successives du sol. Le patrimoine archéologique comprend, aussi, le potentiel archéologique toujours enfoui dans la terre, qui pourrait éventuellement être découvert si des travaux d'excavation étaient effectués sur un territoire donné.

Les caractéristiques du patrimoine archéologique se rattachent principalement à la valeur historique du site patrimonial.

Les particularités du site patrimonial

Les Jardins de Métis comprennent le site archéologique de la rivière Mitis (DdEa-2), inscrit à l'ISAQ. Ce site correspond à la rive est de l'embouchure de la rivière.

Peu d'interventions archéologiques ont été effectuées dans le site patrimonial classé. En 1973, un sondage et une collecte dans le sol ont été effectués. Deux artefacts liés à la

présence amérindienne ont été trouvés, soit un tesson de bord de vase datant du Sylvicole (entre 3000 et 450 ans avant aujourd'hui) et un grattoir en pierre produit à un moment indéterminé entre 12 000 et 450 ans avant aujourd'hui. En 1986, une inspection visuelle du lieu a permis de constater qu'un glissement de terrain avait détruit une partie substantielle du rivage et, par conséquent, anéanti des sites archéologiques susceptibles de s'y trouver.

En 2012, une étude de potentiel a été réalisée, suivie, en 2013, d'un inventaire archéologique de la pointe de terre qui s'avance dans l'embouchure de la rivière et, en 2014, d'une fouille archéologique. Des éléments associés à la présence amérindienne au cours du Sylvicole moyen tardif (1500 à 1000 ans avant aujourd'hui) ou du Sylvicole supérieur (1000 à 450 ans avant aujourd'hui) ont été mis au jour. Entre autres, des zones de combustion, ou foyers, ont été partiellement dégagées. Par ailleurs, divers artefacts associés à cette période ont été retrouvés, notamment des pointes de projectiles, des grattoirs et des éclats de pierre liés aux activités de décorticage, ainsi que des tessons de poterie amérindienne.



Figure 35

Des vestiges plus récents, associés à la présence de la compagnie Price Brothers au XIX^e siècle, ont aussi été dégagés lors de l'inventaire de 2013. Il s'agit vraisemblablement des vestiges d'une grange et de la maison qui a servi de bureau pour la compagnie. Ce dernier bâtiment aurait été utilisé jusqu'en 1943 et démolit en 1951. Plusieurs artefacts ont également été découverts, dont des tessons de terre cuite vernissée et des fragments de pipes à fumer. Ces éléments datant de la deuxième moitié du XIX^e siècle semblent aussi liés à l'occupation du site par la compagnie Price Brothers.

En bordure de l'embouchure de la rivière Mitis se trouvent également des vestiges de quais, notamment des quais construits pour la compagnie au XIX^e siècle ainsi qu'un quai public datant de 1938 (fig. 35).

Parmi les autres vestiges mis au jour lors de ces interventions archéologiques se trouve ce qui pourrait être une partie des murs de fondation d'une auberge construite dans les premières décennies du XIX^e siècle pour Michel-Hyppolite Larrivé.

En plus des découvertes archéologiques faites lors de ces interventions, quelques artefacts ont été découverts de manière fortuite près de l'embouchure de la rivière, dont une pointe de flèche amérindienne, un tuyau de pipe et une pipe de la fin du XIX^e siècle, ainsi que des chevilles de bois et des clous provenant d'un quai construit au XIX^e siècle pour la compagnie Price Brothers.

Le site des Jardins de Métis, et particulièrement sa portion nord-ouest à l'embouchure de la rivière Mitis, présente un potentiel archéologique. En effet, certaines des caractéristiques du site – dont les dépôts sablonneux relativement plats et la présence d'eau douce à proximité de la baie Mitis qui, elle, est salée – pourraient avoir été favorables à une occupation amérindienne.

Les Jardins de Métis présentent également un potentiel archéologique pour ce qui est de l'occupation euro-qubécoise. Des vestiges témoignant des diverses occupations du site – liées au transport et au commerce du bois, ou à l'utilisation de l'endroit comme camp de pêche, lieu de villégiature et de production agricole, ou encore à l'horticulture

ornementale – sont vraisemblablement encore conservés dans le sol, entre autres des traces de bâtiments, de structures et d'aménagements anciens.

Cependant, la nature du sol des berges de la rivière et la disparition du couvert végétal sur les escarpements et en bordure de ceux-ci favorisent l'érosion et les glissements de terrain. Certains de ces glissements de terrain, notamment celui de 1991, ont d'ailleurs nécessité des travaux de voirie sur le chemin du Quai. Les sols ont aussi été perturbés à de nombreux endroits lors de travaux de construction et d'aménagement, liés à l'accueil des touristes, notamment. Il est probable que ces perturbations ont entraîné la perte de certains vestiges archéologiques du lieu.

Le patrimoine archéologique en bref

Les Jardins de Métis comprennent le site archéologique de la rivière Mitis (DdEa-2), inscrit à l'ISAQ.

Le site a fait l'objet de quelques interventions archéologiques, notamment en 1973, en 1986, en 2013 et en 2014. Celles-ci ont permis de mettre au jour des traces d'occupation amérindienne datant vraisemblablement du Sylvicole (3000 à 450 ans avant aujourd'hui), ainsi que des vestiges et artefacts liés aux diverses activités qui se sont tenues sur le site depuis le début du XIX^e siècle.

Le lieu présente un potentiel archéologique, notamment à l'embouchure de la rivière. Cependant, les sols ont par endroit été perturbés par l'érosion, les glissements de terrain et les divers travaux de construction et d'aménagement.



ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION

Cette section présente les orientations du ministre en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site patrimonial. Il faut rappeler que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que ceux d'exigence, de norme ou de critère, afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées. Trois types d'orientation sont présentés dans ce plan : les orientations s'appliquant à tous les types d'intervention ainsi que les orientations générales et les orientations particulières s'appliquant au site patrimonial.

ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Celles-ci guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du site patrimonial.

PRÉSERVER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un site, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes de ce site. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par le ministre en matière d'application de la Loi est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

PRIVILÉGIER LE TRAITEMENT MINIMAL

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un aménagement paysager. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial; c'est pourquoi le principe du traitement minimal devrait être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables pour le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un effet plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du site. Il conviendrait de choisir l'intervention ayant le moins d'effet.

ASSURER LA CONTINUITÉ À TRAVERS LES CHANGEMENTS

Un site patrimonial constitue le témoignage de plusieurs époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

LE CADRE NATUREL

Orientations générales

1. Préserver les caractéristiques du cadre naturel, notamment celles qui sont rattachées à la topographie, à l'hydrographie et au couvert végétal.
2. Favoriser le respect de l'équilibre entre les espaces ouverts et les aires boisées.
3. Favoriser le respect des aménagements paysagers mis en place par Elsie Reford des années 1920 aux années 1950.

Orientations particulières

4. Favoriser la conservation de la topographie naturelle en minimisant les remaniements de sol et les nivellements (remblais et déblais) qui en modifient le relief.
5. Favoriser la préservation de la configuration du ruisseau Page et de l'étang.
6. Favoriser la protection du littoral du fleuve et de la rive de la rivière Mitis dans l'ensemble de leurs composantes, dont la topographie et la végétation.
7. Favoriser la préservation des aires boisées qui sont dominées par les conifères.
8. Privilégier le remplacement, s'il est requis, de la plantation de pins rouges datant des années 1960, dans le secteur du potager, ainsi que des pins mungos par des aménagements plus en lien avec l'histoire du site et de sa végétation indigène.
9. Favoriser la protection du caractère paysager historique en protégeant les espaces ouverts, dont les jardins – anciens et récents –, le grand parterre gazonné autour de la villa Estevan et le pré fleuri. Privilégier le maintien de leurs caractéristiques propres.
10. Favoriser la préservation des aires boisées, car elles servent d'écrin de verdure, notamment aux abords des jardins historiques.
11. Favoriser la préservation des arbres remarquables, qu'il s'agisse d'arbres indigènes se trouvant dans les aires boisées – dont l'épinette blanche et le mélèze laricin – ou encore d'arbres introduits à des fins ornementales par Elsie Reford – dont le saule de Boyd, l'érable rouge du Japon, les pommiers anciens, l'érable de Norvège, le marronnier d'Inde et le noyer cendré.
12. Favoriser, dans les jardins aménagés par Elsie Reford, l'utilisation des mêmes genres et des mêmes espèces de végétaux introduits par celle-ci et documentés historiquement, afin d'assurer la restauration des jardins anciens.
13. Favoriser, pour l'introduction de nouveaux végétaux dans les jardins aménagés par Elsie Reford, l'utilisation d'espèces s'inscrivant dans les genres mis en place par celle-ci.
14. Favoriser le remplacement, s'il est requis, des arbres fruitiers des jardins anciens et des épinettes de l'allée d'accès de la villa par des arbres similaires si ceux-ci sont cohérents avec les aménagements historiques du site.
15. Ne pas favoriser la multiplication de nouveaux jardins afin de préserver l'équilibre entre les espaces ouverts et les aires boisées.

LE RÉSEAU VIAIRE

Orientations générales

16. Préserver la configuration historique du réseau viaire et respecter son rôle dans la structuration de l'espace.
17. Ne pas favoriser l'aménagement de nouveaux sentiers et voies de circulation. Si cela s'avère nécessaire, privilégier la remise en valeur de parcours anciens aujourd'hui abandonnés, comme l'ancien chemin d'accès reliant le chemin du Quai et la villa Estevan.

Orientations particulières

18. Conserver les caractéristiques des parcours anciens des Jardins de Métis et du chemin du Quai, telles que leur largeur et leur tracé.
19. Favoriser la préservation des types de couverture des sentiers et de la voie de circulation menant à la villa Estevan, notamment en privilégiant l'utilisation de matériaux naturels non transformés.
20. Ne pas favoriser l'utilisation de matériaux concourant à l'imperméabilisation des sols des sentiers et de la voie de circulation menant à la villa Estevan.
21. Favoriser la préservation des dalles en béton de l'allée royale ainsi que des marches lui donnant accès. Si celles-ci doivent être remplacées, favoriser leur restauration à l'identique.

LE CADRE BÂTI⁵

Orientations générales

22. Favoriser l'utilisation de matériaux traditionnels (bois, pierre, brique d'argile, métal) lors d'interventions sur une composante architecturale de la maison du gardien. Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la couleur, la texture, les modes d'assemblage, les dimensions et les motifs.
23. Ne pas favoriser l'agrandissement de la maison du gardien.
24. Ne pas favoriser les nouvelles constructions à proximité de la villa Estevan.
25. Favoriser le respect de l'architecture du pavillon d'accueil lors d'interventions sur l'une de ses composantes.
26. Favoriser, pour les bâtiments de service ainsi que pour les bâtiments destinés à l'accueil des visiteurs, l'utilisation de matériaux compatibles avec leur âge, leurs caractéristiques architecturales et leur usage.

Orientations particulières

27. Privilégier l'entretien et le maintien des composantes des bâtiments et des structures et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie.

LA MAISON DU GARDIEN

Les fondations

28. Favoriser le maintien des fondations de pierres plutôt que leur remplacement par des fondations en béton.

5. La villa Estevan fait l'objet d'un plan de conservation distinct, puisqu'elle est classée immeuble patrimonial. Pour connaître les orientations s'y rapportant, veuillez consulter le Plan de conservation de la villa Estevan.

29. Favoriser, pour les fondations de pierres, l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou toute autre technique donnant un résultat équivalent.
30. Favoriser le maintien du faible exhaussement du bâtiment par rapport au sol.

Les murs extérieurs

31. Favoriser l'utilisation des techniques les plus adéquates pour le nettoyage et l'entretien des parements. Notamment, ne pas favoriser le nettoyage au jet de sable, sec ou mouillé.
32. Favoriser la conservation des parements traditionnels en planches à clins.
33. Favoriser, lors du remplacement d'un parement, un nouveau revêtement similaire à celui d'origine en ce qui a trait, notamment, au matériau, à la texture, à la couleur, au format et au mode d'assemblage.
34. Favoriser la conservation des éléments de transition, dont les planches de rive et les planches cornières.

Les toitures et leurs composantes

35. Favoriser la conservation de la pente originale des toitures, soit les toits à deux versants droits.
36. Ne pas favoriser le surhaussement des toitures.
37. Favoriser l'utilisation de couvertures en bardeaux de cèdre pour l'ensemble des toitures.
38. Ne pas favoriser l'installation de nouvelles lucarnes ou de puits de lumière.

Les ouvertures

39. Favoriser la préservation des caractéristiques des fenêtres qui correspondent à celles d'origine, dont leur localisation, leurs dimensions, leurs proportions (verticales pour la plupart), leur forme rectangulaire et leur type (fenêtre à guillotine à carreaux en bois).
40. Favoriser la préservation des portes en bois, à panneaux et à vitrage.
41. Favoriser la conservation des chambranles ou, s'ils ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.

Les éléments en saillie et l'ornementation

42. Favoriser la conservation des éléments en saillie et de l'ornementation ou, s'ils ont disparu, privilégier leur restauration telle qu'à l'origine.
43. Privilégier le remplacement des parties trop abîmées par des composantes du même matériau.
44. Favoriser la conservation de la galerie en bois de facture traditionnelle et ses composantes.

La peinture, la teinture et le choix des couleurs

45. À l'exception des toitures, privilégier la peinture ou la teinture opaque pour les éléments en bois, plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
46. Favoriser l'utilisation de la couleur d'origine pour peindre ou teindre les éléments en bois, en se basant sur des documents iconographiques anciens ou des curetages.
47. Ne pas favoriser l'application de peinture ou de traitement sur les couvertures en tôle afin de préserver leur teinte d'origine. Si les toitures doivent être peintes ou traitées, favoriser une couleur se rapprochant de celle des couvertures traditionnelles en tôle.
48. Favoriser l'utilisation de couleurs pâles pour les parements, et de couleurs contrastantes et plus foncées pour les chambranles et les détails architecturaux, dont les planches cornières.

L'isolation

49. Privilégier les méthodes d'isolation ayant un effet limité sur l'épaisseur des parements et des toitures, plutôt que de cacher parements et couvertures sous un nouveau revêtement.
50. Privilégier, pour les fondations, l'isolation par l'extérieur de la partie cachée sous le sol en utilisant des méthodes réversibles.

LES BÂTIMENTS DESTINÉS À L'ACCUEIL DES VISITEURS (PAVILLON D'ACCUEIL, MUSÉE D'OUTILS DE JARDINAGE)

51. Favoriser le remplacement des matériaux (parement, couverture, ouvertures) selon les caractéristiques du bâtiment afin d'en préserver les qualités architecturales.
52. Favoriser, pour le musée d'outils de jardinage, l'utilisation de matériaux traditionnels (planches pour le parement, bardeaux de bois pour la toiture, bois pour les ouvertures).
53. Favoriser, pour le musée d'outils de jardinage, l'utilisation de couleurs qui s'apparentent à celles de la villa Estevan.
54. Favoriser, pour le pavillon d'accueil, l'utilisation de matériaux contemporains.
55. Ne pas favoriser, pour le pavillon d'accueil, le surhaussement afin d'éviter de masquer le massif forestier situé au nord du bâtiment.

LES BÂTIMENTS DE SERVICE

56. Favoriser l'utilisation de couleurs sobres afin d'intégrer les bâtiments de service à leur environnement.
57. Favoriser la préservation des serres et de leurs caractéristiques.
58. La démolition de bâtiments de service pourrait être favorisée à la condition qu'elle soit effectuée dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de construction de qualité.

LES STRUCTURES (PAVILLON, KIOSQUES, MURETS, ESCALIERS, CLÔTURES)

59. Favoriser l'entretien des structures en utilisant des matériaux compatibles avec les matériaux existants.
60. Favoriser la préservation des clôtures et des garde-corps, et, s'ils doivent être remplacés, favoriser la reproduction des modèles anciens.
61. Favoriser la préservation des œuvres d'art intégrées au paysage⁶.

LES AGRANDISSEMENTS

62. Viser la compatibilité de l'agrandissement avec le bâtiment existant en tenant compte de l'implantation, du volume et du traitement architectural.
63. Maintenir la présence du volume du bâtiment original sur celui de l'agrandissement.
64. Favoriser la compatibilité de l'agrandissement avec les composantes du bâtiment existant afin d'assurer une cohérence visuelle et une expression architecturale contemporaine de qualité.

6. Cette orientation vise les œuvres d'art qui sont considérées comme un immeuble au sens de la Loi sur le patrimoine culturel. Les œuvres d'art qui ne sont pas considérées comme un immeuble ne sont pas assujetties à la Loi.

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

65. Favoriser une nouvelle construction qui s'inspire des caractéristiques historiques du milieu d'insertion et qui contribue à la qualité du cadre bâti, sans toutefois imiter les bâtiments existants, de manière à affirmer son époque de construction.
66. Promouvoir l'excellence de la conception et de la réalisation afin d'assurer un apport aux réalisations passées.

LES QUALITÉS VISUELLES

Orientation générale

67. Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère pittoresque du territoire.

Orientations particulières

68. Favoriser la protection des points d'observation, car ils permettent d'apprécier les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.
69. Favoriser la conservation des percées visuelles et des panoramas qui s'ouvrent, notamment, vers le littoral et vers la rivière Mitis.
70. Favoriser l'entretien, entre autres par l'élagage, des éléments naturels comme les arbres, notamment pour préserver les percées visuelles et les panoramas.
71. Favoriser un éclairage nocturne discret du site et des bâtiments.
72. Assurer la compatibilité de l'affichage, y inclus la signalisation directionnelle et les panneaux d'interprétation, avec le caractère historique du site patrimonial.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Orientations générales

73. Protéger le patrimoine archéologique, tant préhistorique qu'historique.
74. Ne pas favoriser les projets d'excavation non nécessaires, dont les projets de recherche archéologique.
75. Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les secteurs qui ont un potentiel archéologique.
76. Favoriser la conservation *in situ* des vestiges significatifs.

Orientations particulières

LES EXCAVATIONS DANS LE SITE INSCRIT À L'INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC

77. Protéger le patrimoine archéologique en ne favorisant pas l'exécution de travaux d'excavation là où se trouve le site inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.
78. Privilégier, si l'excavation doit être faite, la réalisation de travaux limités pour protéger l'intégrité du site et minimiser les perturbations du sol.
79. Prévoir, si l'excavation doit être faite, une intervention archéologique conséquente avec les valeurs du site patrimonial. Cette intervention doit permettre de documenter de manière complète et satisfaisante les biens et les sites archéologiques qui pourraient être détruits par l'excavation.

LES EXCAVATIONS DANS LES SECTEURS POSSÉDANT UN POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

80. Ne pas favoriser les excavations dans les secteurs possédant un potentiel archéologique.
81. Favoriser une intervention archéologique avant ou pendant les travaux d'excavation.
82. Adapter l'intervention archéologique au potentiel de découverte archéologique et aux valeurs du site patrimonial. Cette intervention doit permettre de documenter de manière complète et satisfaisante les biens et les sites archéologiques qui pourraient être détruits par l'excavation.

LA MISE EN VALEUR

Orientation générale

83. Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire du site patrimonial.







Orientations particulières






84. Privilégier l'installation de panneaux d'interprétation discrets et en nombre restreint, d'apparence soignée et compatibles avec le contexte patrimonial.
85. Favoriser l'uniformisation de l'affichage lié à la circulation dans le site patrimonial. Cet affichage doit avoir un aspect sobre afin de s'intégrer harmonieusement au contexte naturel.
86. Favoriser la mise en valeur des points de repère.
87. Favoriser la mise en valeur des accès au littoral et à la rivière Mitis.
88. Favoriser la conservation du patrimoine archéologique *in situ* et sa mise en valeur dans les projets d'aménagement.
89. Ne pas favoriser les projets de mise en valeur qui compromettent les ressources archéologiques.
90. Favoriser le choix du secteur de l'entrée principale de la villa pour l'installation de la plaque du Ministère concernant la protection de la villa Estevan et des Jardins de Métis.
91. Favoriser une intégration harmonieuse des œuvres d'art au cadre naturel, et s'assurer que celles-ci n'altèrent pas des éléments importants du cadre naturel ancien ni des percées visuelles.
92. Favoriser la mise en place d'un mobilier extérieur⁷ compatible avec le contexte naturel et historique du site patrimonial. Favoriser l'harmonisation de ce mobilier extérieur.

7. Cette orientation vise le mobilier extérieur qui est considéré comme un immeuble au sens de la Loi sur le patrimoine culturel. Les éléments de mobilier extérieur qui ne sont pas considérés comme des immeubles ne sont pas assujettis à la Loi.

LISTE DES BÂTIMENTS

Nom du bâtiment	Photographie	Construction/ agrandissement	Fonctions historiques
Villa Estevan		1887 1926-1927	Résidence de villégiature
Maison du gardien		1887	Maison individuelle
Pavillon d'accueil		2003	Billetterie Café Boutique
Musée d'outils de jardinage		2013	Espace d'exposition
Serre est			Serre

Serre ouest			Serre
Atelier des jardiniers		Après 1962	Atelier
Menuiserie		Après 1962	Atelier
Entrepôt à bois		Après 1962	Entrepôt
Ancien bloc sanitaire		Après 1962	Salle de bain Entrepôt
Cabanon de la pompe		Après 1962	Abri

Ancienne boutique		1962	Boutique Entrepôt
Pavillon Robert-W.-Reford		2008	Détente
Kiosque ouest		2004	Détente
Kiosque est		2004	Détente
Kiosque sud		2004	Détente

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Page couverture :

Vue aérienne du site patrimonial,

© Pierre Lahoud 2016.

Page « Introduction » :

Pavot bleu,

Louise Tanguay, © Les Jardins de Métis.

Page « Survol du site patrimonial » :

Lis martagon,

Suzy Bergeron, © Les Jardins de Métis.

Page « Présentation du site patrimonial » :

Gentiane,

Louise Tanguay, © Les Jardins de Métis.

Page « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission » :

Lis royal,

Louise Tanguay, © Les Jardins de Métis.

Figure 1 :

Plan montrant les limites du site patrimonial,

© Gouvernement du Québec 2017.

Figure 2 :

Maison à Métis-sur-Mer, QC, 1915 / Wm. Notman & Son – Probablement 1915,

Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://collection.mccord.mcgill.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-8094>.

Figure 3 :

Villa Estevan avant son agrandissement / Robert Wilson Reford,

© Les Jardins de Métis.

Figure 4 :

Villa Estevan après son agrandissement / Robert Wilson Reford,

© Les Jardins de Métis.

Figure 5 :

Elsie Reford / Robert Wilson Reford,

© Les Jardins de Métis.

Figure 6 :

Plaque du lieu historique national du Canada,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 7 :

Rivière Mitis,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 8 :

Ruisseau Page,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 9 :

Étang,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 10 :

Vue aérienne du site patrimonial montrant les aires boisées,

© Pierre Lahoud 2016.

Figure 11 :

Jardin du ruisseau,

© Émilie Deschênes 2012.

Figure 12 :

Allée royale,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 13 :

Jardin des pometiers,

© Émilie Deschênes 2009.

Figure 14 :

Jardin d'accueil,

© Émilie Deschênes 2012.

Figure 15 :

Allée du belvédère,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 16 :

Potager,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 17 :

Allée de la villa,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 18 :

Allée de la villa / Robert Wilson Reford,

© Les Jardins de Métis.

Figure 19 :

Pavé de l'allée royale,

Sophie Morin 2012, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 20 :

Ponceau,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 21 :

Pavillon d'accueil,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 22 :

Pavillon Robert-W.-Reford,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 23 :

Villa Estevan,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 24 :

Galerie de la villa Estevan,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 25 :

Maison du gardien,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 26 :

Entrée de la maison du gardien,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 27 :

Bâtiment des jardiniers,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 28 :

Serre,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 29 :

Pavillon d'accueil,

Euchariste Morin 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 30 :

Musée d'outils de jardinage,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 31 :

Meule,

© Émilie Deschênes 2012.

Figure 32 :

Vue depuis le balcon de la villa Estevan,

© Émilie Deschênes 2012.

Figure 33 :

Belvédère,

© Émilie Deschênes 2012.

Figure 34 :

Vue obstruée vers la rivière Mitis,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 35 :

Vestiges de quai,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

BIBLIOGRAPHIE

BOUTIN, André. « Le Estevan Lodge et les Jardins de Métis », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XI, n° 1, janvier-mars 1985, p. 3-9.

BOUTIN, André, et autres. *Métis hier... aujourd'hui : Reford Estate*, Mont-Joli, Ateliers Plein Soleil, 1976, 38 p.

CLERK, Nathalie. *Jardins de Métis. Grand-Métis*, Québec, Ottawa, Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1995.

HÉBERT, Karine. « Elsie Reford, une bourgeoise montréalaise et métissienne, un exemple de spatialisation des mondes privé et public », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n° 2-3, automne 2009-hiver 2010, p. 275-303.

LAVOIE, Fernand. « Témoignage d'un artisan des Jardins de Métis », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XI, n° 1, janvier-mars 1985, p. 13-18.

MARTIN, Pierre-Louis, et Pierre MORISSET. *Promenades dans les jardins anciens du Québec*, Montréal, Boréal, 1996, 177 p.

REFORD, Alexander. *Des jardins oubliés, 1860-1960*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1999, 208 p.

REFORD, Alexander. « Elsie Reford – Un jardin de lys dans le Bas-Saint-Laurent », dans REFORD, Alexander, dir., *Villégiature anglophone au Bas-Saint-Laurent : Métis-sur-Mer, Saint-Patrice et Cacouna*, Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, GRIDEQ et Héritage Bas-Saint-Laurent, 2002, p. 21-28. (Collection Les Cahiers de l'Estuaire; n° 1).

REFORD, Alexander. *Jardins de Métis*, Saint-Laurent, Fides, 2001, 95 p.

REFORD, Alexander. *Les Jardins de Métis : le paradis d'Elsie Reford*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2004, 177 p.

REFORD, Alexander. *Les belles de Métis : l'héritage floral d'Elsie Reford*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2006, 177 p.

WILLIAMS, Ron. *Architecture de paysage du Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 664 p.

